



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الجهوية لكرة القدم للجزائر

LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL D'ALGER



FICHE D'ENGAGEMENT

(A établir en trois exemplaires originaux)

SAISON 2018 / 2019

Nom du C.S.A:

Couleurs principales: Couleurs de réserves :

N° Tél./Fax (obligatoire) :

Adresse e-mail :

Agrément N° : du (Copie légalisée : à joindre)

Président du C.S.A : Tél. :

Adresse complète :

Commune : Wilaya : Code postale :

Président de la Section : Tél. :

Liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la ligue et les structures du football;

Nom & Prénoms	Fonction au sein du C.S.A ou de la Section	N° Téléphone

Voir au verso.../...

Je soussigné Monsieur :Président du Club Sportif
Amateur, m'engage à :

1°) Respecter le Règlement du Championnat Amateur et de le faire respecter par les membres.

2°) Faire participer les cadres techniques, médicaux et administratifs du Club aux réunions et séminaires organisées par la Fédération et les ligues.

3°) Procéder au paiement de la contribution aux frais de gestion de la dite saison à raison de 800.000 DA et arriérés de la saison précédente.

4°) Joindre au dossier d'engagement l'attestation de domiciliation et Respecter les domiciliations des matchs de championnat et de coupe d'Algérie.

5°) Joindre le dossier médical de chaque joueur (se) tel que défini par la commission médicale fédérale avec le dossier de la demande de licence.

6°) Ne pas recourir aux juridictions civiles pour le règlement de tout litige né lors du déroulement de la compétition.

7°) Respecter les dispositions de l'article 126 du règlement du championnat de football amateur des divisions Régionale une et deux traitant de la « Violation de l'obligation de réserve ».

8°) Joindre au dossier d'engagement le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du Club, Le bilan financier de l'exercice 2017 et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.

Fait à : le :

Griffe et signature du Président du C.S.A

A Joindre:

- Une copie de l'agrément du club.
- Une liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la Ligue et des structures du Football.
- Un quitus délivré par la ligue d'origine pour les clubs changeant de ligue.
- Une attestation délivrée par une compagnie d'assurance relative aux contrats couvrant l'ensemble des membres des clubs, pour la saison 2018/2019, conformément au règlement des championnats de football amateur.
- Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée dûment homologuée par la Ligue de football concernée.
- Le paiement des frais d'engagement et les éventuels arriérés.
- Le bilan financier de l'exercice 2017 et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.